

Dossier du BHI No. S1/1100

LETTRE CIRCULAIRE 52/2002
13 novembre 2002

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU (NOUVEAU) GROUPE
DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE
16-17 septembre 2002, BHI, Monaco.**

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint le Rapport de la première réunion du nouveau Groupe de travail sur la planification stratégique qui s'est réuni au BHI, les 16 et 17 septembre 2002.

Il est demandé aux Etats membres qui ne font pas partie d'une Commission hydrographique régionale de bien vouloir prendre connaissance du Rapport du SPWG, compléter le Questionnaire joint en Annexe 5 et le faire parvenir au secrétaire du SPWG au BHI, avant **le 30 novembre 2002**. Nous vous remercions de votre coopération.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

(original signé)

Vice-Amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A: Rapport du SPWG

**Première réunion du nouveau groupe de travail sur la planification stratégique de l'OHI
16-17 septembre 2002, BHI, Monaco.**

RAPPORT

Date et lieu

La première réunion du SPWG (voir Point de l'ordre du jour N° 3) a eu lieu dans les locaux du BHI, à Monaco, les 16 et 17 septembre 2002, sous la présidence de M. F. Klepsvik (Norvège). Toutes les Commissions hydrographiques régionales de l'OHI (à l'exception de la CHZMR) y étaient représentées, ainsi que trois pays (le Bangladesh, Monaco et l'Espagne). La liste des participants est communiquée en Annexe 1.

Points de l'ordre du jour N° 1 et N° 2. Allocutions de bienvenue du président du SPWG et du président du CD du BHI.

Le président a accueilli les participants et a noté avec satisfaction l'importante participation à cette première réunion. Il a souligné le fait que, pour la première fois, un Etat membre de l'OHI présidait cet important groupe et que son rôle devait consister à servir de catalyseur lors des débats, afin d'impliquer directement les CHR et d'accroître la participation de tous les Etats membres au processus.

Le président a fait référence à la grande nécessité d'introduire des changements au sein de l'Organisation, ce qui avait été déterminé lors des nombreuses discussions tenues pendant les réunions et conférences de l'OHI, et a rappelé aux participants que l'OHI attendait que le SPWG montre la direction à suivre et fournisse des directives en vue d'atteindre les objectifs établis.

Dans son allocution de bienvenue, le président du Comité de direction du BHI a également souligné l'importance des travaux en cours et a encouragé tous les membres du SPWG à apporter leur contribution afin de renforcer l'Organisation.

Point de l'ordre du jour N° 3: Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour (communiqué en Annexe 6) a été adopté à l'unanimité. Il a également été confirmé que cette réunion était la première et que la réunion du 20 avril devait être appelée « Réunion préliminaire » ou « Réunion zéro ».

Point de l'ordre du jour N° 4: Vue d'ensemble des travaux du SPWG

1) Le président a donné une vue d'ensemble des travaux du SPWG et a résumé le contexte : la Conférence extraordinaire de 2000 et la 6^e réunion du précédent SPWG organisée à Norfolk (USA), en 2001.

Le président a également fait référence au mandat du SPWG, tel qu'approuvé par la XVI^e CHI, et a mis en relief les points 7 et 8 du mandat. Il a mentionné la réticence passée des membres du SPWG à envisager et/ou à proposer des modifications à la Convention relative à l'OHI et a expliqué que cette attitude avait aujourd'hui changé et qu'une approche holistique des problèmes de l'Organisation, y compris des objectifs globaux et des questions structurelles, pouvait amener à modifier la Convention. Il a insisté sur le fait que si des changements à la Convention s'avéraient nécessaires, il s'agirait alors de réviser la Convention existante et non pas de rédiger une nouvelle Convention. La tenue d'une Conférence extraordinaire début 2005, devant examiner les conclusions du SPWG a également été notée en tant qu'élément important.

2) Le président a expliqué que les réunions du groupe directeur jouaient un rôle de coordination et d'administration et que ce groupe directeur ne constituait pas un sous-SPWG.

3) Le président a expliqué que les résultats attendus de la réunion étaient les suivants :

- Parvenir à une compréhension commune des points suivants :
 - une approche holistique de la question
 - la globalité des travaux
 - la « Vision » et la « Mission » de l'OHI
 - l'élaboration d'une série d'objectifs
 - l'examen des changements à apporter à l'OHI à l'appui de la Vision, de la Mission et des Objectifs
 - les mesures à prendre pour traiter avec succès les points susmentionnés.

4) La signification d'une "approche holistique" :

- l'esprit du mandat du SPWG est large et non normatif
- l'analyse et les débats doivent précéder les conclusions (personne ne sait de manière "objective" quels sont les souhaits des Etats membres au début de ce processus)
- au départ une approche audacieuse et créative avec une large perspective
- la délimitation rapide d'un champ d'application, l'identification des quelques zones d'amélioration vitales, et la concentration sur ces dernières.
- la proposition de solutions satisfaisantes (en vue d'un consensus) et non pas "optimales"

Cette approche comprend, au minimum, les mesures (logiques) suivantes :

- la définition de l'image de la future OHI souhaitée, dans le cadre de la Vision, des Objectifs et de la Mission (V&M)
- la définition (ou la vérification/l'ajustement) des Objectifs de l'OHI en rapport avec les V&M
- la définition (ou la vérification/l'ajustement) d'un plan stratégique global, avec des objectifs, des priorités et un programme de travail pertinents pour l'OHI
- l'examen des changements nécessaires à l'accomplissement des tâches susmentionnées
- la définition (la vérification/l'ajustement/l'optimisation) de la structure la mieux adaptée pour atteindre les Objectifs fixés
- si nécessaire, la modification/l'ajustement de la Convention ainsi que d'autres Documents de base.

5) Le groupe de travail a discuté des problèmes auxquels l'Organisation est confrontée. Un examen approfondi de ces problèmes montrera le type de changements ou d'ajustements nécessaires à l'OHI. En cas de problèmes mineurs, les ajustements à effectuer seront mineurs, en cas de problèmes majeurs, il sera nécessaire d'introduire des changements majeurs.

En conclusion, le groupe a convenu des points suivants :

- les principales composantes des tâches à exécuter ont été présentées et pourraient être acceptées.
- l'approche holistique, telle que présentée, a été acceptée.
- les buts recherchés consistent à réformer l'Organisation actuelle et non pas à en créer une nouvelle.
- Il ne s'agit pas d'introduire des changements à cette seule fin mais bien de préparer l'OHI aux défis qui devront être relevés dans le futur.
- Toute modification de la Convention ne devrait donc constituer qu'une conséquence logique des conclusions tirées.

Point de l'ordre du jour N° 5

Le SPWG a examiné le projet de programme proposé pour les travaux du SPWG jusqu'à la Conférence extraordinaire de 2005. Bien que celui-ci nécessite certains ajustements afin de tenir compte des

réunions des CHR et du changement d'appellation du « Groupe de travail juridique » en « Conseil juridique », dans l'ensemble le programme a été approuvé.

Le président a souligné que toutes les propositions de la XVI^e Conférence HI transmises au SPWG ont été incluses dans le programme et que, pour certaines parties spécifiques des travaux, des conseils juridiques ont été nécessaires lorsque des changements à la Convention ont été jugés indispensables par le groupe. Il a été demandé aux membres du SPWG de se renseigner auprès des ministères des Affaires Etrangères sur les possibilités de mettre à la disposition du SPWG, à l'appui de ces travaux, des experts juridiques appropriés ainsi que des spécialistes dans les aspects constitutionnels des organisations internationales. Le rôle de ces experts sera examiné en détail lors de la prochaine réunion du SPWG (20-22 janvier 2003) et leur mandat sera établi par le SPWG.

Il a également été convenu que la tâche consistant à harmoniser les Documents de base serait probablement affectée par les nouveaux Objectifs ainsi que par les nouvelles Vision, Mission et discussions relatives à la Convention. L'accomplissement de cette tâche pourra être envisagé ultérieurement, lorsque des changements à la Convention auront été formalisés et convenus par le SPWG, le cas échéant.

Point de l'ordre du jour N° 6: Déclarations relatives à la Vision et à la Mission.

Le SPWG a tenu une longue discussion détaillée sur les déclarations relatives à la Vision et à la Mission qui ont été proposées et a reconnu l'importance de ces dernières pour l'image de l'Organisation. Bien que le rôle principal de l'OHI consiste à contribuer à la sécurité de la navigation, le groupe a également reconnu que l'importance des produits et des services hydrographiques s'étend bien au-delà du transport maritime. On a accepté, comme base des discussions, la définition plus large de l'«hydrographie» qui apparaîtra dans l'Edition 6 de la S-32 (actuellement en préparation). Celle-ci définit l'hydrographie comme suit : **"Branche des sciences appliquées traitant du mesurage et de la description des éléments des zones maritimes et côtières, essentiellement dans l'intérêt de la navigation et de toutes les autres utilisations et activités maritimes incluant (entre autres) les activités offshore, la recherche, la protection de l'environnement et les services de prévision ».**

Il a été conclu que les deux textes communiqués ci-dessous reflétaient le mieux les opinions des membres du groupe.

V I S I O N D E L ' O H I :

L'autorité hydrographique internationale officielle permettant de faire progresser la sécurité et l'efficacité dans le secteur maritime ainsi que la durabilité de l'environnement marin.

M I S S I O N D E L ' O H I :

Créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent des données, des produits et des services hydrographiques appropriés, en temps utile, et assurent leur plus large utilisation possible.

Point de l'ordre du jour N° 7: Objectifs de l'OHI

Le SPWG a estimé que les objectifs de l'OHI n'étaient pas suffisamment représentatifs des rôles et des obligations que l'OHI doit assumer en réponse aux futurs défis et exigences associés à sa Vision et à sa Mission, y compris les obligations des Etats telles qu'exposées dans le nouveau chapitre V de la Convention SOLAS. On a souligné le fait que l'OHI doit s'efforcer d'être reconnue comme la partie « exécutive » de la Règle 9 de la Convention SOLAS et que les objectifs de l'OHI devraient être conformes à cette Règle et permettre de rendre ses principes opérationnels.

A la suite des contributions et des commentaires des membres du SPWG, un projet contenant une série d'objectifs a été proposé comme suit :

O B J E C T I F S (PROJET)

1. Améliorer la couverture globale, la disponibilité des données, des informations, des produits et des services hydrographiques ainsi que leur accessibilité.
2. Faire progresser les capacités hydrographiques globales ainsi que les moyens et les améliorations dans le domaine des sciences et des techniques.
3. Etablir des normes pour la qualité et les formats des données, des informations, des produits, des services et des techniques hydrographiques.
4. Fournir, aux gouvernements et aux organisations internationales, des conseils qui fassent autorité, sur toutes les questions hydrographiques.
5. Coordonner les activités hydrographiques des Etats membres.
6. Encourager la coopération entre les Etats, y compris sur une base régionale.
7. Gérer des services centraux ou conjoints pour les Etats membres.

Il a été décidé que le SPWG adresserait ses commentaires sur cette série d'objectifs de l'OHI au président du SPWG, avant le 27 septembre, pour examen lors de la prochaine réunion du groupe directeur du SPWG en vue d'un suivi. Le groupe directeur communiquera aux membres du SPWG le projet de texte (en ayant pris en compte tous les commentaires additionnels du SPWG), en même temps que les Vision et Mission précédemment convenues.

Point de l'ordre du jour N° 9: Examen des performances et améliorations organisationnelles

Ce point avait pour vocation d'être l'un des principaux moteurs des améliorations organisationnelles potentielles. Le président avait compilé une liste préliminaire des déficiences, discutées lors de précédentes conférences et de réunions du SPWG. En plus des points figurant sur cette liste, le groupe a reconnu, après une longue discussion, qu'il convenait d'examiner trois déficiences supplémentaires possibles dans l'Organisation.

- 1) Le très faible profil de l'OHI.
- 2) Le manque de pouvoir - délégation de pouvoirs au sein de l'Organisation.
- 3) Le faible taux de participation des Etats membres aux travaux de l'Organisation.

Au cours de la discussion, le président du CD du BHI a mis l'accent sur l'heureuse nomination d'un Etat membre à la présidence du SPWG et de la CHRIS, ce qui pourrait contribuer à accroître la participation des Etats membres et l'efficacité de l'Organisation.

Afin de faciliter les délibérations futures, il a été décidé que le BHI préparerait une liste des faiblesses et des forces de l'OHI à partir des documents antérieurs disponibles (Conférences, rapports et réunions passés du SPWG, etc.) et qu'il la communiquerait au SPWG dans un délai de deux semaines. Cette liste sera en fin de compte révisée au sein des CHR afin d'obtenir des commentaires en retour quant à sa pertinence. Les résultats viendront à l'appui des analyses des changements pertinents qui doivent être apportés.

Point de l'ordre du jour N°10: Activités futures.

Les prochaines activités du SPWG porteront sur les points suivants :

1. Objectifs de l'OHI
 - Assurer la cohérence entre la vision et la mission

- Assurer la cohérence avec le nouveau chapitre V de la Convention SOLAS et avec les prescriptions d'autres conventions/instruments internationaux, selon qu'il convient.

Avant que le SPWG n'examine les aspects structurels de l'Organisation, on a estimé qu'il était important que les CHR examinent la liste des faiblesses et des forces de l'OHI à ce jour identifiés (Réf : Point de l'ordre du jour N°9) et fassent des commentaires sur les points suivants :

- Les points de la liste sont-ils Vrai ou Faux ?
- Si la réponse est « vrai », ces points sont-ils pertinents en ce qui concerne la capacité future de l'OHI à atteindre ses objectifs et ses buts ?
- Si la réponse est « vrai », quelles pourraient être les causes des faiblesses constatées et quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour y remédier ?

La liste ainsi que le questionnaire sont communiqués dans l'Annexe 5 de ce rapport.

2. Structure future de l'OHI

- Examiner les modèles/éléments (Assemblée, Comité, Commissions, etc.)
- Examiner les processus de prise de décision et les procédures de vote

Les groupes de travail/ groupes d'étude devront vraisemblablement couvrir :

- La révision de la Convention et des Documents de base
- L'étude des modifications de la Convention
- La définition des relations avec le secteur privé/les ONG et les organisations internationales et l'examen de leur officialisation.

D'autres groupes de travail pourront être créés afin d'exécuter les tâches déterminées par le SPWG.

Le groupe directeur préparera le mandat en temps utile.

Point de l'ordre du jour N°11: Stratégie en matière de communication

Le président a présenté un projet de « Stratégie recommandée en matière de communication » dans le cadre de la stratégie de communication visant à encourager la contribution des membres et à accroître leur participation au processus. Ce projet qui a été préparé par le SPWG est inclus en tant qu'Annexe 4.

Il a été décidé d'adresser, dans un premier temps, le rapport de la réunion et les documents associés, aux membres du SPWG en vue de les peaufiner et de recueillir des commentaires. Il a également été décidé que la version finale serait par la suite distribuée à l'ensemble des Etats membres de l'OHI par lettre circulaire. Il sera conseillé aux Etats membres de l'OHI d'envoyer leurs commentaires (le cas échéant) aux représentants des CHR, toutefois ils pourront également les adresser directement au groupe directeur et au BHI.

Point de l'ordre du jour N° 12: Dates et lieux des futures réunions

Dans le cadre de la stratégie de communication, il a été convenu que la programmation de réunions à l'extérieur de Monaco encouragerait l'engagement et la participation au processus de travail de tous les membres du SPWG ainsi que d'autres Etats membres intéressés et, par conséquent, la précédente décision du SPWG concernant les lieux de ses futures réunions a été ratifiée, conformément au calendrier ci-après :

2 ^e réunion	20-22 janvier 2003 (Goa, Inde)
3 ^e réunion	13-14 mai 2003 (proposition) (Lima, Pérou, en même temps que la réunion du Comité WEND)
4 ^e réunion	début octobre 2003 (en même temps que la 2 ^e réunion de la CEI) , (Singapour).

Etant donné que ces réunions du SPWG ont lieu dans différentes parties du monde, les Etats membres de la région concernés seront invités à y participer en qualité d'observateurs, dans le cadre de la stratégie visant à faire participer le plus grand nombre d'Etats possible à ces travaux.

Aucun autre point ne devant être discuté, la réunion a été ajournée à 18h00 le 17 septembre 2002.

Annexes du Rapport :

Annexe 1: Liste des Participants

Annexe 2: Liste des Actions

Annexe 3: Réunions prévues des Commissions hydrographiques régionales

Annexe 4: Stratégie en matière de communication

Annexe 5: Questionnaire: Faiblesses et forces de l'OHI

Annexe 6: Ordre du jour de la première réunion du SPWG.

LISTE DES PARTICIPANTS

Commissions hydrographiques régionales	Nom	Mél
Président	CF. Frode KLEPSVIK (Norvège)	frode.klepsvik@statkart.no
Vice-président	Dr. Wynford WILLIAMS (RU)	Wyn.Williams@ukho.gov.uk
2e Vice-président	Dr. Hideo NISHIDA (Japon)	Hideo-Nishida@kaiho.mlit.go.jp
Secrétaire	CV. Federico BERMEJO (BHI)	patp@ihb.mc
Président du CD du BHI	VA. Alexandros MARATOS	pres@ihb.mc
Directeur du BHI	CA. Ken BARBOR	Dir1@ihb.mc
Directeur du BHI	CV. Hugo GORZIGLIA	Dir2@ihb.mc
CHAIA	M. Albano GOVE (Mozambique) CV Leon REEDER (Afrique du Sud)	albanogove@teledata.mz hydrosan@iafrica.com
CHAO	NG KWOK-CHU (Chine)	hydro@mardep.gov.hk
CHAtO	VA. Silva CARDOSO CF. Ezequiel MOURAO Mme. Raquel GOMES (Portugal)	dirgeral@hidrografico.pt dirtecnica@hidrografico.pt hidrografia@hidrografico.pt
CHCGM	M. Kenneth COOPER (USA)	CooperK@cnmoc.navy.mil
CHMB	Dr. Peter EHLERS (Allemagne)	Peter.Ehlers@bsh.d400.de
CHMMN	CF. Paolo LUSIANI (Italie)	iim.sre@marina.difesa.it
CHMN	IGA. Yves DESNOES (France)	ydenoes@shom.fr
CHN	M. Göran NORDSTRÖM (Suède)	Goran.Nordstrom@sjofartsverket.se
CHOIS	CA. K.R. SRINIVASAN (Inde)	jillu@del2.vsnl.net.in nho@sancharnet.in
CHPSE	CF. Patricio CARRASCO (Chili)	pcarrasco@shoa.cl
CHPSO	CF. Robert WARD (Australie)	Robert.ward@hydro.gov.au
CHUSC USA, Canada	Mme. Kathryn RIES (USA/NOAA) Mme. Meg DANLEY (USA/NOAA)	Kathryn.Ries@noaa.gov Meg.Danley@noaa.gov
Bangladesh	Cdre. M. Atiqur RAHMAN	sdduza@accesstel.net Fax : +(88)028823358
Espagne	CV Fernando QUIRÓS CEBRIÁ	ihmesp@retemail.es
Monaco	M. Gilles BLANCHI	gblanchi@gouv.mc
RU	Mme. Rosemary TUHEY	Rosemary.Tuhey@ukho.gov.uk

LISTE D' ACTIONS

- 1) Les membres du SPWG étudieront la possibilité de fournir au SPWG les experts juridiques ainsi que les experts spécialisés dans les aspects constitutionnels des organisations internationales susceptibles d'être mis à disposition par leur Ministère des affaires étrangères pour contribuer à ces travaux. Leur rôle sera examiné en détail à l'occasion de la prochaine réunion du SPWG (20 - 22 janvier 2003) et leur mandat sera établi par le SPWG.
- 2) Les membres du SPWG représentant les CHR informeront les membres de leur CHR respectifs eu égard à la Vision et à la Mission définies par le SPWG.
- 3) Les membres du SPWG feront parvenir, avant le 27 septembre, au président du SPWG (avec copie au secrétaire du SPWG) leurs commentaires sur le projet d'objectifs. Ces commentaires seront examinés en novembre 2002 par le groupe directeur du SPWG à l'occasion de sa réunion. Le groupe directeur communiquera aux membres du SPWG le texte final ainsi que les déclarations relatives à la Vision et à la Mission.
- 4) Une fois les objectifs convenus, le groupe directeur entreprendra les actions associées à l'évaluation des buts actuels de l'Organisation.
- 5) Le groupe directeur établira le mandat des divers groupes de travail (GT) ou groupes d'étude (GE) en vue de l'exécution des tâches futures. Le groupe directeur suggérera au SPWG:
 - i. Quand les GT / GE devront être établis
 - ii. Quand les travaux devront être achevés
 - iii. Qui sera appelé à participer.
- 6) Le BHI établira une liste des faiblesses et des forces de l'Organisation, sur la base des documents antérieurs (Conférences, réunions, etc.). Il communiquera cette liste au SPWG dans les deux semaines qui suivent pour commentaires. Les CHR utiliseront cette liste pour obtenir de leurs Etats Membres des informations quant à sa pertinence.
- 7) Le BHI conviendra avec le Gouvernement monégasque des dates de la prochaine Conférence extraordinaire (Avril 2005) et fera part de sa décision aux Etats membres de l'OHI.

REUNIONS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES PREVUES

2002

OCTOBRE

- 15 - 17: CHAtO, Lisbonne, Portugal

NOVEMBRE

- 4 - 6: CHCGM, Biloxi, Mississippi, USA.

2003

JANVIER

- 17 - 19: CHOIS, Goa, Inde.

MARS

- CHAIA (à confirmer)
- 24 - 27: CHUSC, Biloxi, USA.

AVRIL

- 7 - 9: CHPSO, Wollongong, Australie.
- 21 - 22: CHZMR, Muscat, Oman.

MAI

- Date à déterminer: CHAO, Pékin, Chine.
- 6 - 7: CHN+CHMN, Norrköping, Suède.

JUIN

- 1ère semaine: CHMMN, Brest, France.
- 23 - 24 CHMB: St. Petersbourg, Russie.

OCTOBRE

- Date à déterminer: CHPSE, Lima, Pérou.

STRATEGIE EN MATIERE DE COMMUNICATION: ROLE DES REPRESENTANTS DES CHR

- 1) Encourager proactivement et inciter les membres de leurs Commissions à participer aux travaux du SPWG.
- 2) Organiser des discussions au sein des CHR afin de connaître le point de vue de tous les Etats membres et de tenter d'arriver à un consensus.
- 3) Exposer les points de vue exprimés au sein de leur CHR, à l'occasion des réunions du SPWG.
- 4) Expliquer aux membres de leur CHR les décisions prises lors des réunions du SPWG et en assurer la promotion.
- 5) Participer pleinement au processus de travail ainsi qu'aux réunions du SPWG.

Note:

Cette liste vise à assurer la participation des Etats membres au processus de travail et non pas à limiter le rôle des représentants des CHR.

QUESTIONNAIRE

Il est demandé de répondre aux trois questions suivantes pour chacun des points identifiés dans les rubriques "Faiblesses de l'OHI" et "Forces de l'OHI"

1. Les points de la liste sont-ils Vrais ou faux?
2. Si la réponse est "vrai", ces points sont-ils pertinents en ce qui concerne la capacité future de l' OHI à atteindre ses objectifs et ses buts?
3. Si la réponse est "vrai ", quelles pourraient être les causes des faiblesses constatées et quelles mesures pourraient être adoptées pour y remédier ?

Faiblesses de l'OHI

Structure et documents de base

1. L'OHI ne fait pas partie du système des NU.
 - a. Cela place parfois l'Organisation dans une position inconfortable et rend parfois difficile de faire entendre son point de vue lors des forums internationaux organisés par les agences spécialisées des NU.
 - b. Cela ne permet pas d'assurer aux officiels de l'Organisation (employés par le BHI) la couverture administrative et/ ou juridique adéquate.
2. Pas de structure organisationnelle moderne.
3. Pas de pouvoirs exécutoires en raison de son statut consultatif. Chaque règle doit, avant d'entrer en vigueur, être approuvée et incluse dans d'autres directives des agences spécialisées des NU.
4. Lente mise en oeuvre des initiatives. Interminables procédures de prise de décision. Processus décisionnels prenant trop de temps. Incapacité à traiter les questions aussi rapidement que le requiert l'environnement contemporain. Incapacité à prendre les décisions en temps voulu.
5. Inefficacité croissante des organes de l'OHI (trop de ressources et de temps mis en oeuvre pour des progrès concrets insuffisants.)
6. Difficultés en matière d'identification de solutions répondant au large éventail de situations nationales et régionales diverses.
7. Difficultés en matière d'identification des avantages réels retirés de la participation ou de la contribution à l'OHI.

Questions organisationnelles

1. Les articles XX et XX1 de la Convention sont les deux grands obstacles à un processus plus rapide d'accroissement du nombre des Etats membres et de prises de décisions eu égard aux modifications à apporter à la Convention.
2. La Convention se révèle de moins en moins adaptée pour répondre aux questions auxquelles les SH sont confrontés.
3. Pas de mécanisme établi permettant de dialoguer avec le secteur privé.

4. Trop peu d'attention accordée par le grand public aux objectifs et aux travaux de l'OHI.
5. Compétences associées à l'hydrographie dispersées dans diverses organisations internationales (OHI, AISM, COI, OMI etc.).
6. Bureaucratie excessive au sein de l'Organisation.
7. Pas de processus de consultation rapide permettant au CD de connaître les points de vue des EM sur diverses questions.

Profil, Etats membres et participation

1. Faible participation des EM aux activités ordinaires de l'OHI. De nombreux SH sont essentiellement concernés par la résolution de leurs problèmes nationaux et ne disposent ni du personnel ni du budget leur permettant de s'impliquer véritablement dans les travaux de l'OHI.
2. Participation restreinte en raison de la faiblesse des budgets disponibles dans certains Etats membres.
3. Nature "invisible" (les bâtiments ainsi que les spécialistes des opérations de levés sont rarement "visibles" pour la plupart des gens).
4. Disparité croissante des capacités des Services hydrographiques des divers EM.

Budget

1. Le faible budget de l'OHI, inadéquat pour une organisation internationale, est l'une des autres causes principales du faible profil de l'Organisation. Ces dernières années le principal souci des Etats membres de l'OHI semble avoir été "DE NE PAS ACCROITRE LES CONTRIBUTIONS". Il devient alors inutile de vouloir renforcer l'OHI sans mettre à disposition le financement adéquat.
2. Financement insuffisant pour assurer la fourniture d'une assistance technique complète aux régions en voie de développement.

BHI

1. Conditions de travail peu attrayantes et bas salaires pour les directeurs du BHI et le personnel technique (par rapport au prix élevé du coût de la vie à Monaco).
2. Emplacement géographique peu commode du Bureau, situé dans une zone coûteuse et non centrale pour la communauté maritime.
3. Pas de distinction clairement établie entre les rôles de l' OHI et du BHI.

Travaux

1. Son dynamisme ne correspond ni aux temps modernes ni à la technologie disponible (lenteur en matière de production d'ENC, par exemple).
2. L'importance du renforcement des capacités n'est pas reconnue à sa juste valeur dans les programmes de l'OHI.
3. L'accent est seulement mis sur l'hydrographie en relation avec la cartographie. D'autres domaines sont tout aussi importants.

4. L'interaction avec l'industrie, le monde universitaire, le secteur privé en général ainsi qu'avec certaines organisations internationales pertinentes est faible.
5. Peu d'attention est accordée aux services autres que ceux touchant à la navigation.
6. Les activités de l'OHI risquent de ne plus être pertinentes ou de ne plus pouvoir s'appliquer aux régions en voie de développement.
7. L'écart est considérable entre les SH nationaux des pays développés et ceux des pays en voie de développement.
8. Tendance à adopter une approche trop légaliste. Les textes légaux doivent aider et non pas dresser des obstacles: ils constituent des moyens et non pas une fin.
9. Trop d'importance accordée à l'approche régionale. L'OHI doit penser globalement tout en agissant localement.

FORCES DE L'OHI

Structure et Etats membres

1. L'OHI est une organisation dont le nombre des Etats membres est en augmentation significative (16 nouveaux Etats Membres au cours des dix dernières années).
2. Réciproquement, le profil de l'OHI est satisfaisant compte tenu des atouts et des capacités de ses Etats membres : un personnel de plusieurs milliers de personnes, plusieurs centaines de plates-formes de levés maritimes et aériennes, des capacités de production et de tenue à jour des portefeuilles mondiaux de cartes marines, des capacités de production de normes mondialement reconnues pour les levés ainsi que pour la cartographie et des capacités de mise au point de produits hydro-océanographiques spécifiques, pour les besoins de la défense, des transports, de la gestion côtière, de la pêche et du contrôle environnemental.
3. L'OHI est la seule organisation disposant de 14 commissions régionales qui couvrent pratiquement le monde entier. Les coûts opérationnels de ces commissions sont minimes et répartis entre les participants. L'existence de ces commissions constitue un important véhicule d'information, de formation et de fourniture d'aide concrète aux pays en voie de développement.
4. L'OHI regroupe un grand nombre d'Etats membres comptant parmi les pays les plus développés.
5. Son prestige dans les forums internationaux joue un rôle de catalyseur eu égard à l'adoption de résolutions dans le domaine concernant le secteur maritime.
6. Coopération globale et régionale.
7. Facilite les travaux et les opérations des SH.

Visibilité

1. Reconnue comme une des principales organisations techniques internationales.
2. Organisation reconnue ayant établi des liens solides avec d'autres organisations.
3. L'OHI acquiert de plus en plus importance au sein des communautés maritime, cartographique, universitaire et scientifique ainsi qu'en matière de normalisation.
4. Succès nombreux consacrant son prestige et sa compétence.

5. **Savoir faire et crédibilité dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie.**
6. **Excellente renommée internationale.**

Travaux

1. **Longue tradition en matière de coopération internationale.**
2. **Attitude coopérative des directeurs des Service hydrographiques.**
3. **L'OHI établit des normes dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie.**
4. **L'OHI est un forum permettant l'échange d'informations entre pays.**
5. **L'OHI appuie les demandes des pays en voie de développement qui souhaitent connaître les technologies actuelles en matière d'hydrographie.**
6. **Etroite collaboration avec diverses autres organisations internationales (OMI, COI, AISM, etc).**
7. **Joue le rôle de point central pour la normalisation dans divers domaines concernant l'Organisation comme c'est le cas actuellement avec le comité WEND et la CHRIS.**
8. **Surveille la mise au point de normes d'enseignement et de formation dans les domaines relevant de la responsabilité de l'OHI (pas seulement de l'hydrographie) et suit les travaux s'y rapportant.**
9. **Propose des directives en ce qui concerne les relations avec les sociétés du secteur privé.**
10. **Agit comme catalyseur eu égard à la mise en place de capacités hydrographiques et cartographiques dans les pays qui n'en disposent pas encore. Transfert des technologies, du savoir-faire et de la formation.**

Finances

1. **Organisation rationnelle du point de vue économique avec des EM prêts à participer à ses travaux et à collaborer pour l'atteinte de ses objectifs.**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE
1^{ère} REUNION
Monaco, 16 - 17 septembre 2002

ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Lundi 16 septembre

09.00 - 12.30

1. Allocution de bienvenue du président du SPWG
2. Allocution de bienvenue du président du Comité de direction du BHI
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Vue d'ensemble des travaux du SPWG
 - a. Mandat du SPWG
 - b. Comptes rendus des précédentes réunions
 - c. Questions abordées
 - d. Approche des travaux
5. Méthode de travail du SPWG et programme.

12.30 - 14.00 Déjeuner

14.00 - 18.00

6. Discussion et finalisation des déclarations relatives à la vision et à la mission.

Mardi 17 septembre

08.30 - 09.00

7. Résumé par le SPWG des discussions des précédentes sessions.

09.00 - 10.00

Présentation par les autorités portuaires monégasques suivie d'une visite de la nouvelle digue mise en place dans le port de Monaco. Photographie officielle.

10.00 - 12.30

8. Objectifs
 - a. Nécessité de réviser et de développer un ensemble d'objectifs.
 - b. Examen de la nécessité d'apporter des changements

12.30 - 14.00 Déjeuner

14.00 - 18.00

9. Examen des performances et améliorations organisationnelles
10. Futures activités du SPWG
 - a. Résumé
 - b. Etudes
 - c. Groupes de travail, y compris l'utilisation des CHR
 - d. Liste d'actions et programme.
11. Stratégie en matière de communication
12. Date et lieu des prochaines réunions

18.30 Cocktail organisé par le BHI en l'honneur des délégués

Note : Des pauses café sont prévues entre 10.30 - 11.00 et 15.30 - 16.00.